



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023
À 9 H AU TEMPLE SUR LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	20	20

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN	X	P
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DÉCISION du BUREAU SYNDICAL n° 23_040_B

Objet : Convention de vente d'eau à partir du Territoire de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande, Sud du Lot et Penne d'Agenais/St Sylvestre-sur-Lot vers le secteur de Nord Séoune (Valeilles)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2224-7 et suivants relatifs au service de l'Eau Potable ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU le contrat de délégation du service public de l'eau potable du territoire de La Brame, Nord du lot, Nord de Marmande et Sud du Lot avec la société SAUR, selon le contrat de délégation de service public ;

VU le contrat de délégation du service public de l'eau potable du Territoire de Penne d'Agenais / Saint-Sylvestre avec la société VEOLIA EAU – CGE, selon le contrat de délégation de service public, arrivé à échéance le 31 décembre 2022 ;

VU la délibération de l'assemblée syndicale en date du 23 Juin 2022 relative à l'intégration des communes du secteur de Penne/Saint Sylvestre dans le contrat eau potable de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du lot, confié à la SAUR au 1^{er} janvier 2023 ;

Le Syndicat des Eaux Nord Séoune a confié l'exploitation de son service public Eau potable au Délégitaire VEOLIA EAU, selon le contrat de délégation de service à échéance au 31 décembre 2027, sauf résiliation anticipée.

Par délibération du 2 mars 2020, le Syndicat des Eaux Nord Séoune a sollicité le transfert de la compétence eau potable au Syndicat EAU47 à **compter du 1^{er} janvier 2021**.

Considérant que la convention de vente d'eau en gros entre Nord Séoune et Penne St Sylvestre, initialement signée le 07.12.2017, ainsi que la convention de vente d'eau en gros avec le Sud du Lot et Nord Séoune, initialement signée le 07.03.1968 et modifiée le 30.12.1975, doivent être annulées et remplacées par une seule.

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Bureau Syndical :**

À l'unanimité des membres présents

APPROUVE les termes de la convention de vente d'eau entre le Territoire de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande, Sud du Lot et Penne d'Agenais / Saint-Sylvestre vers le secteur de Nord séoune (Valeilles), selon le projet annexé à la présente décision ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

AR Prefecture

047-254702491-20231128-23_040_B-DE
Reçu le 05/12/2023
Publié le 05/12/2023

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE